Image not found or type unknown

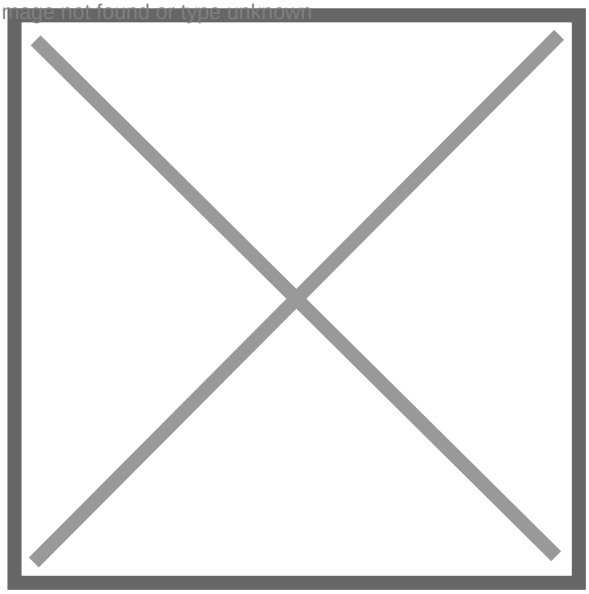

Amputation orteil suite à manipulation soulève-malade

Par **symons**, le **14/03/2008** à **13:24**

Lors de son hospitalisation , une aide-soignante a coincé le petit orteil de maman dans le soulève-malade.
Cet orteil , violacé , est resté sans soins jusqu'à son transfert au moyen séjour où le médecin de ce service m'a dit qu'il était gangréné et qu'une consultation par le chirurgien s'avérait nécessaire.
Le chirurgien décide une amputation
Dans un premier temps suite à ma réclamation , on me répond que le dossier est transmis à l'assureur du CH
Ma réclamation auprès du centre hospitalier aboutit aujourd'hui à un rejet car la matérialité des faits n'a pas été établie (non consigné sur le cahier de soins par l'aide soignante à l'origine des faits) .
J'ai la possibilité de saisir le tribunal administratif ou la CRCI
Que dois-je faire?
Est-ce peine perdue ?
Il faut savoir que maman était suivie par le SSIAD avant son hospitalisation , qu'elle l'est toujours et que son doigt de pied était intact lors de son entrée à l'hopital
Merci de votre conseil

Par **Biolay**, le **15/03/2008** à **14:22**

Bonjour,
Vous avez effectivement la possibilité de saisir la Commission régionale de conciliation si

vous estimez qu'une faute a été commise. Si la CRCI ne vous donne pas satisfaction vous devrez saisir le tribunal administratif.
Vous pouvez vous présenter seule devant ces deux institutions. La présence à vos côtés d'un avocat est cependant une garantie.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés